



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

Numéro	05
Objet	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d’affichage : 24 avril 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 123 / Volants : 135

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BORDIER Grégory, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRET Marc, BRIOT Charline, BROCHET Pierre, CASSONNET Christian, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, CORNUMAND Agnès, COURTOIS Armelle, CROPAT Patrice, DEBROUWER Denis, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valéry, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FARRUGIA Frédéric, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, FREGANS Baptiste, GANTELET Bruno, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GEORGE Yvan, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, GUNDALL Philippe, HAINAUD Christian, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, HUP Carole, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, KUZMA Romain, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEMOINE, Philippe, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Pascal , MANGEON Marielle, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, NIEUWMUNSTER Adrien, ORDONNEAU Marie, OUDART Audrey, PETER Anthony, POIVEZ Kevin, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RAYMOND Arnaud, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Eric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAJOU Sabine, VAN DEN BROECKE Bertrand, VINCENT Fabien, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : HENRI Pascal par COLLOT Françoise, ROGER Sylvain par ROYER Mathieu.

Excusés et ont donné pouvoir : BAUDOUX Bruno à THOMAS Christine, BOURDON Amandine à BROCHET Pierre, DINIZ Laurence à SOMSOIS Hervé, LEDOUBLE Catherine à RAGUIN Jacky, LEPRINCE Didier à VINCENT Fabien, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, PETIT Christine à FINOT Patrick, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, RENOIR Gilles à GIRARD Marc, SCHERRER Luc à HONORE Nicolas, THOMAS Jérôme à MANGEON Marielle, VIART Jean-Michel à OUDART Audrey.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
135	0	135	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport, à l’unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT**

Annexes :

- Règlement intérieur de la CCSPL
- Composition CCSPL

Exposé :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est compétente pour l'ensemble des services publics, qu'ils soient confiés à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière (Article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La commission examine notamment chaque année :

- Les rapports établis par les délégataires de service public
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
- Le rapport établi par le cocontractant d'un marché de partenariat

Elle doit notamment être consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat avant que le Conseil communautaire ne se prononce et tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service

Le président de la commission consultative des services publics locaux présentera au Conseil communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Cette commission est présidée par le Président de la communauté d'agglomération, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux. Le Président peut déléguer à un vice-président ou à un conseiller communautaire la fonction de le représenter à tout ou partie des séances de la commission.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Dans ce contexte, il est proposé de créer, pour la durée du mandat, une CCSPL dont le nombre de membres est arrêté à 9 et qui serait composée comme suit :

- Le Président ou représentant ;
- 5 titulaires choisis parmi les conseillers communautaires ;
- 3 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Par ailleurs, il est proposé de désigner 5 membres suppléants, chargés de remplacer les membres titulaires élus en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Le règlement intérieur de la CCSPL est annexé au présent rapport.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous propose :

- **D'APPROUVER le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;**
- **D'APPROUVER la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit : le Président ou son représentant, 5 titulaires choisis parmi les conseillers communautaires, ainsi que 3 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;**
- **DE DESIGNER les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de cette commission, sur la base des candidatures des conseillers communautaires ;**
- **DE NOMMER les représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux au sein de cette commission. Il vous est proposé de désigner :**
 - **Magali VAN DER SLEEN**
 - **Claude MARTIN**
 - **Michel ABIT**
- **DE DELEGUER au Président ou son représentant, le pouvoir de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière (ou de la personnalité morale).**